



Syndicat Force Ouvrière des Finances
Publiques du Val-de-Marne

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2010

Ordre du jour

- ↪ Présentation du budget 2010
- ↪ Bilan de la Formation Professionnelle 2009 et orientations 2010
- ↪ Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- ↪ Actualisation du protocole CDI-CDIF

En ouverture de séance, vos représentants FO-DGFIP 94 ont lu la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Le grand emprunt national, présenté par le gouvernement, a montré sa vraie nature le 20 janvier avec la présentation au Parlement de la 1^{ère} loi de finances rectificative 2010.

En imposant 500 millions d'euros d'annulation de crédits en 2010 sur les budgets des ministères pour « neutraliser l'impact de la charge d'intérêt du grand emprunt national », ce projet de loi de finances reprend en quelque sorte d'une main ce qu'il donne de l'autre et ce sur les dépenses de fonctionnement des ministères.

Les principales missions (au sens de la LOLF) impactée sont les suivantes :

● Recherches enseignement supérieur	125 301 976
● Ecologie et développement, et aménagement durable	113 309 411
● Solidarité, insertion égalité des chances	60 769 717
● Gestion des Finances Publiques et des Ressources humaines	59 184 971
● Défense	56 520 599

Le ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état est donc l'un des cinq plus grands contributeurs.

Mais le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, aura également sa part d'amputation avec 18 millions d'euros de crédits annulés, même si 7 milliards d'euros supplémentaires sont ouverts au titre de la croissance des petites et moyennes entreprises et du développement de l'économie numérique.

Les ministères de Bercy, et par conséquent la plupart des directions qui y sont rattachées, seront donc les victimes collatérales de ce grand emprunt.

Alors que les insuffisances des moyens dans les services ne cessent d'être dénoncées avec vigueur par FO, le financement de ce grand emprunt national va venir dégrader encore un peu plus la situation dans les services et donc accentuer la dégradation des conditions de travail.

Les choix à venir pour la répartition de ces amputations budgétaires pourront influencer entre autres sur les moyens de fonctionnement, les prestations sociales, les crédits hygiène et sécurité, les programmes informatiques.

*Au travers de ce grand emprunt, c'est donc bien pour FO une nouvelle attaque au service public, aux agents publics
sommés de toujours faire plus avec moins d'effectifs et moins de moyens !*

LE BUDGET 2010

En 2010, les budgets de nos deux ex-directions vont fusionner.

Le budget prévisionnel 2010 a été établi en fonction des dépenses réalisées en 2009 par chacune des deux administrations.

Vos représentants ont constaté qu'en 2009, la gestion des crédits alloués était différente entre les 2 administrations.

Alors que tous les crédits reçus ont été consommés côté ex-Trésor, 3 % des crédits de l'ex-DSF ont été redonnés à la centrale !!

L'administration s'est engagée à « essayer » de ne plus redonner de crédits en 2010.

***FO-DGFIP déplore à nouveau le manque de moyens alloués aux agents,
notamment dans le cadre des fusions de services.***

Pour les fournitures de bureaux : Sur chaque site (SIP, SIE, Poste Comptable, FI, Brigade, ...) - et non plus chaque service - un responsable unique sera désigné pour établir les commandes de fournitures de bureau. Cette année, 120 € sont alloués par agent.

Pour le courrier : Vos représentants FO-DGFIP se sont interrogés sur les modalités d'évaluation des coûts 2010. En effet, l'organisation de la distribution du courrier entre les différents sites du département est différente selon la filière d'où des coûts différents :

- pour la filière fiscale, un coursier collecte et distribue les courriers sur les différents sites, 2 fois par semaine ;
- pour la filière gestion publique, une sacoche postale quotidienne est reçue dans chaque site.

Pour le moment, l'administration n'a pas encore défini les modalités de la nouvelle organisation et n'a pu qu'évaluer les coûts en fonction des dépenses 2009. *Si par exemple vous oubliez de donner un pli au coursier, vous pourrez le transmettre par la sacoche postale !!*

Encore une organisation rationnelle !!

En revanche, dès le mois de mars, les contrats relatifs aux machines à affranchir devraient être mutualisés sur chaque site, à l'exception de celles de la DDFiP. L'organisation du traitement du courrier devra donc être revue sur chaque site.

Pour les frais de poursuites : FO DGFIP constate qu'à partir de 2010, les crédits alloués pour les huissiers de justice seront limités. Or, la filière fiscale emploie uniquement des huissiers de justice, *sans mise en concurrence* de leurs tarifications et sans contrôle réel de leur efficacité.

FO DGFIP a rappelé que les huissiers du Trésor étaient très efficaces et pourraient, dans ce cadre, intervenir pour les services de la filière fiscale.

L'administration a expliqué qu'un groupe de travail s'était réuni début février afin de mettre en place un partenariat entre les SIE du Val-de-Marne et les huissiers du Trésor. *Ouf!*

Pour les contractuels et les vacataires : En 2010, les dépenses liées au recours aux contractuels et aux heures supplémentaires seront regroupées dans une enveloppe globale.

Désormais, les agents de la filière fiscale pourront aussi, le cas échéant, faire des heures supplémentaires rémunérées mais il faudra choisir entre faire des heures supplémentaires et avoir des contractuels !!

Dorénavant, l'administration refuse de donner de la visibilité aux chefs d'unité. En effet, ils ne seront pas informés en début d'année du nombre de mois/vacataire pas plus que du nombre d'heures supplémentaires dont ils disposeront pour l'année. Il leur faudra faire une demande qui sera accordée, ou non, par le service des Ressources Humaines !

Quelle opacité !! Le premier à demander sera-t-il le premier servi !

Et tant pis pour ceux qui n'en demanderont qu'en fin d'année sans savoir si il y a encore ou non des crédits !!

Par ailleurs, alors qu'un délai de 2 mois est nécessaire pour la mise paiement des salaires des contractuel, l'administration refuse de leur verser une avance sur salaire car *«l'État paie après service fait»*.

Transfert des dossiers «collectivités locales» de la trésorerie de Charenton-le-Pont à la trésorerie de Saint-Maur Municipale à compter du 1^{er} avril 2010 : À l'exception de l'adjoint, aucun agent de la trésorerie de Charenton-le-Pont n'a souhaité rejoindre la trésorerie de Saint-Maur-des-Fossés. Des emplois ont été implantés à Saint-Maur Municipale et seront pourvus en fonction des affectations/mutations dans le département.

Les dossiers arriveront mais il n'y aura pas d'agents pour les traiter !!

L'administration souligne qu'un contrôleur stagiaire sera affecté au 1^{er} mai 2010.

Ouf ! La trésorerie de Saint Maur est sauvée !!

Les programmations immobilières 2010 :

- pour la création du pôle de recouvrement spécialisé (PRS) : 50 000 €
- pour les futurs SIP :

Charenton-le-Pont :	325 000 €	Créteil :	245 000 €		
Champigny-sur-Marne :	490 000 €	l'Haÿ-les-Roses :	335 000 €	Vincennes :	450 000 €
- pour la réinstallation de la trésorerie de Vitry-sur-Seine Municipale dans les anciens locaux locatifs de la trésorerie de Vitry-sur-Seine Impôts : 260 000 €
- pour la mise en sécurité de l'hôtel des finances de Créteil : 2 135 316 €
- pour les travaux à l'hôtel des finances de l'Haÿ-les-Roses (façade et toiture) : 164 000 €

À ce jour, le transfert de la Recette des finances vers le SIP de Nogent et le déménagement de la trésorerie de Créteil Municipale dans les locaux de la DDFiP n'ont pas été budgétisés pour 2010.

La date des déménagements n'est pas encore définie.

VOTE

Vos représentantes FO se sont abstenus sur le budget 2010 : dans le cadre de la fusion, il s'agit d'une année expérimentale.

BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2009 ET PERSPECTIVES 2010

FO constate que, bien que les services de la formation professionnelle aient fusionné depuis août 2009, les documents remis lors du CTPD ne sont pas identiques pour les deux administrations. Toutes les formations ne sont pas recensées. Impossible de comparer les résultats des deux services.

L'administration a souligné les difficultés qu'elle a rencontrées pour produire des données exploitables car la périodicité du suivi (statistiques par année civile pour la filière gestion publique et par année scolaire pour la filière fiscale) ainsi que les outils utilisés (applications FLORE et SAFIR) dans les deux filières sont différents.

Pour l'année prochaine, l'administration s'engage à faire un suivi par année civile et à présenter des documents complets et identiques pour les deux filières.

La e-formation : Vos représentantes ont également constaté qu'aucune donnée chiffrée relative à la e-formation n'avait été mentionnée dans le bilan.

FO-DGFIP est en effet opposé à ces formations inefficaces car impossibles à mettre en œuvre dans les services !

Cependant, l'administration nous annonce :

- l'organisation en 2010 d'une e-formation OPALE à destination des agents des SIE,
- que les formations GESPRO vont enfin avoir lieu en mars/avril 2010.

Les calendriers des formations : FO déplore que ceux de la filière fiscale ne soient plus envoyés à tous les agents.

L'administration explique que ces envois encombrant la messagerie électronique et qu'il n'était plus possible de faire cette information mensuelle !

Et pourtant, tous les 2 mois, le service de la formation professionnelle de la filière gestion publique continue d'envoyer le calendrier des formations à tous les agents !

Enfin, vos représentantes FO demandent que le nom des formations dans les calendriers ne soit pas indiqué en SIGLE (Exemple : C.I.S. et C.I.N. ?? signifient contrôleur interne spécial ou contrôleur interne normal.)

Un bilan 2009 du droit individuel à la formation (DIF) a été demandé. Ont bénéficié du DIF :

- 26 agents ex-DGCP, pour 321 heures, dans le cadre de préparations aux concours,
- 11 agents ex-DSF, pour 123 heures, pour préparer l'examen professionnel de B en A.

Pour FO DGFIP, il est regrettable pour les agents d'utiliser le D.I.F. pour des concours alors que d'autres possibilités existent.

Un bilan des formations SIP a également été demandé. FO DGFIP souhaite en effet s'assurer que les nouveaux agents, arrivés après la création des SIP, bénéficient eux aussi de ces formations.

Les perspectives 2010 : FO DGFIP déplore qu'elles se résument en une page et **demande que les formations proposées aux agents en 2010 soient encore plus adaptées au terrain et organisées avant les changements !!**

Pour FO, cela est essentiel, **afin de maintenir un service public de qualité** sur tout le département.

En outre, FO DGFIP rappelle que **les réductions d'effectifs ne doivent pas empêcher les agents de se rendre en formation !!**

ACTUALISATION DU PROTOCOLE C.D.I. -CDIF

Dans le cadre du transfert des missions foncières, un protocole avait été signé dans le Val-de-Marne afin de définir le rôle des agents des CDI/SIP et du CDIF.

Les organisations syndicales soulignent les difficultés rencontrées à l'accueil. En effet, les agents des CDI/SIP sont insuffisamment formés. La matière foncière est en très complexe et très technique. Les équipiers départementaux de renfort et d'assistance (EDRA) sont très souvent sollicités pour traiter ce type de dossiers.

L'administration propose d'organiser de nouvelles formations en 2010.

Sur proposition de vos représentants, le protocole devrait être modifié : une réunion préparatoire entre le CDI/SIP et le CDIF pourrait être organisée avant chaque commission communale des impôts indirects (CCID).

Un bilan départemental sur la fusion des CDI/CDIF est demandé à la direction locale. Pour le moment, elle refuse de le faire «car Bercy ne l'a pas demandé» !!

LE DOCUMENT UNIQUE D EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document a été établi au cours de l'année 2009, par chaque responsable d'unité de travail, la plupart du temps en concertation avec les agents. Il recense 17 risques principaux, ainsi que des risques spécifiques liés à nos missions. Il sera soumis au CHS du département.

Les coûts de travaux sont indiqués à titre prévisionnel. Cependant, à ce jour, la répartition des dépenses entre le budget de la DDFiP 94 et le CHS n'est pas définie.

Vos représentants ont souligné les problèmes de chauffage rencontrés sur certains sites. L'administration nous a indiqué que tous les problèmes liés au chauffage étaient traités immédiatement.

Vos représentants ont également évoqué les risques liés aux agressions. La direction locale s'est engagée à faire un rappel auprès de tous les responsables d'équipe quant aux procédures à suivre en cas d'agression verbale ou physique.

Un agent agressé doit déposer plainte auprès du commissariat de police et envoyer la main courante à l'ACMO du département (M. Thiébaud).

Actuellement, les services de la filière fiscale disposent d'un cahier d'hygiène et de sécurité dématérialisé, disponible en ligne. Pour les services de la filière gestion publique, cet outil sera disponible dès que le site ULYSSE 94 sera ouvert. Il remplacera les cahiers papiers.

L'état inadmissible de l'entrée du SIE et du SIP de Choisy-le Roi est évoqué par vos représentants. En effet, la situation est intolérable et semble se dégrader. L'administration nous explique avoir pris contact avec la société de nettoyage afin quelle intervienne le matin et non le soir. Le maire a également été contacté et les rondes de la police ont été accrues.

Le dossier n'est pas clos... Pour FO-DGFIP, l'hygiène et la sécurité des agents et des usagers est une priorité ! Une telle situation ne doit pas perdurer !

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Les 14 mai et 12 novembre 2010, ponts naturels ??** Vos représentants demandent si il y aura des ponts naturels en 2010.

Le président veut un vote alors que cette question n'était pas à l'ordre du jour. Après une interruption de séance, l'ensemble des organisations syndicales refuse de voter car :

- nous n'avions pas sondé au préalable les agents du département,
- les congés sont un droit.

La règle des 50% des effectifs présents pour faire fonctionner les services n'existe plus. À la demande de l'union syndicale, un rappel auprès de l'encadrement, devra être fait par la direction.

↳ Comme la note de la centrale fixant le montant **de la prime de mobilité** n'est pas encore parue, la direction départementale a accepté de faire une avance aux agents des **pôles I.C.E** pour mars prochain.

Pour les agents de la filière gestion publique qui travaillent sur l'hôtel des finances de Créteil et qui ont choisi un module horaire de 38h30 dans l'application Agora, **l'administration a décidé de leur accorder 0.5 jour de congé supplémentaire en raison de l'effet rétroactif du dispositif au 01/01/2010**

↳ L'administration s'est engagée à rappeler que les **12 jours de garde d'enfants** sont des jours dédiés à la garde d'enfants malades (certificat médical à produire) mais également des jours à utiliser en cas de problèmes exceptionnels de garde (produire un justificatif expliquant par exemple que la crèche ou l'école est fermée)

↳ Les **horaires du S.I.P de Vitry-sur-Seine** ont été rajoutés à l'ordre du jour, sur demande d'un représentant du personnel. Depuis janvier dernier, de nouveaux horaires (ouverture continue au public de 9h à 16h) ont été expérimentés afin de permettre aux agents chargés de l'accueil, de se rendre à la cantine de la mairie.

Bien que les agents semblent globalement satisfaits de ces horaires, vos représentants se sont abstenus. En effet, nous constatons que lorsque les horaires d'ouverture sont modifiés, les nouveaux horaires retenus sont toujours 9h/16h. Coïncidence ??

Les horaires doivent toujours être définis par site en concertation avec les agents. Bien évidemment l'administration se défend de vouloir aligner les horaires de tous les sites sur ce modèle !!

↳ Le contrat concernant l'utilisation du **parking du Centre Commercial de Créteil** a été reconduit jusqu'au 31/12/2010. Un bilan sur l'utilisation des places de parking a été demandé à nouveau à la direction locale. En réponse, il nous a été précisé que pour le moment, ce n'était pas une priorité ...

↳ **Accueil de l'ex-trésorerie générale :** Jusqu'au 1^{er} avril prochain, le dispositif de remplacement de l'agent d'accueil de la filière gestion publique est maintenu.

La difficulté du traitement des DC7 par les agents d'accueil a également été évoqué. Pour le moment, la direction locale souhaite que l'utilisateur soit reçu par l'agent de la filière gestion publique et non par l'agent d'accueil du CDI de Créteil.

↳ **Les équipiers départementaux (EDR et EDRA) :** FO DGFIP soulève le problème de **pointage** des équipiers de renfort de la filière gestion publique qui travaillent à la fois sur des sites où l'application AGORA est déployée et d'autres où l'application GTT est encore utilisée.

L'administration explique que les équipiers pointeront le cas échéant sur GTT ou AGORA. Le service des ressources humaines compactera a posteriori les données dans AGORA.

FO-DGFIP a demandé quelle était la **nouvelle organisation pour l'affectation** des équipiers de la filière fiscale et de la filière gestion publique.

Pour la filière fiscale, il n'y aura pas de changement. En revanche, pour la filière gestion publique, les affectations se feront lors d'une réunion mensuelle en présence du service des ressources humaines et des services métiers. Jusqu'à présent, seuls les services métiers y participaient.

FO-DGFIP a également demandé quels étaient **les critères objectifs qui étaient retenus pour l'affectation des équipiers de la filière gestion publique pour le centre d'encaissement**. En effet, tous les équipiers ne sont pas amenés à travailler au centre d'encaissement. L'administration ne nous a pas donné de réponse mais s'est engagée à traiter le sujet.

↳ Des problèmes de connections aux applications ADELIE et BRDP ainsi que des difficultés liées aux systèmes vocaux interfacés (SVI) ont été signalés à la direction locale. **Sur certains sites, après 16 heures, les agents ne peuvent actuellement plus recevoir des appels des collègues des autres sites car le répondeur destiné aux usagers est fermé.**

↳ **L'administration s'est engagée à vérifier que les termes des mails envoyés à tous les agents du département soit enfin compréhensible par les 2 filières.**

↳ **les mails de la direction ne sont plus envoyés aux inspecteurs de la filière gestion publique.** Seuls les responsables de division ou de SIP sont destinataires. Pendant leur absence, chaque division ou SIP devra organiser le circuit de diffusion de l'information.

↳ **À propos de THUNDERBIRD** : Les organisations syndicales demandent une formation pour les agents du département afin d'utiliser cette nouvelle messagerie de manière optimale.

La direction locale refuse : il y a le guide ! Que chacun s'en saisisse.

Chers collègues, allez y. Surtout pas d'hésitation à «perdre votre temps» pour mieux dompter en autodidacte le monstre THUNDERBIRD.

Enfin, un bilan chiffré de la pandémie grippe A a été demandé à la direction locale. Il devrait nous être transmis d'ici peu.

Vos représentants souhaitent que les crédits utilisés au titre des heures supplémentaires et du recrutement des vacataires soient consommés d'une manière équitable dans les deux filières.

Les vacataires nous sont malheureusement indispensables en période de charge de travail pour pallier aux carences d'effectifs.

Nous comptons sur votre coopération pour nous faire remonter vos difficultés.